

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 091-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.331

Déposée le: 20.03.2014

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Marti, Bern) (porte-parole)
Les Verts (Imboden, Bern)
Studer (Niederscherli, UDC)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Kohli (PBD, Bern)
Desarzens-Wunderlin (Boll, PLR)
Grimm (Burgdorf, pvl)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)

Cosignataires: 31

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1120/2014 du 10 septembre 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**
Point 1: adoption sous forme de postulat
Point 2 : adoptions sous forme de postulat
Point 3 : adoption



Accueil des enfants pendant les vacances scolaires: soutien des communes par le canton

Le Conseil-exécutif est chargé de soutenir activement les communes qui mettent en place des structures d'accueil pour les enfants pendant les vacances scolaires (centres aérés). Les mesures suivantes seront prises notamment :

1. Réunir des exemples de bonnes pratiques et les faire connaître.

2. Conseiller les communes et les soutenir dans la mise en place de centres aérés (p. ex. détermination des besoins dans la commune, mise en place et gestion des centres aérés).
3. Envisager que le canton participe au financement des centres aérés (p. ex. dans le cadre de l'OPIS).

Développement

Comme le montrent les chiffres de l'année scolaire 2011/2012, 158 communes ou syndicats de communes proposent des modules d'école à journée continue. 83 pour cent des écoliers et écolières du canton (les élèves de l'école enfantine compris) ont ainsi accès à des structures d'accueil, 53 pour cent à des structures proposées à plein temps. Alors que l'école à journée continue se généralise progressivement, bien des communes commencent tout juste à proposer des centres aérés. Actuellement, 33 pour cent des enfants ont accès à un centre aéré.

La demande est grande car pour les parents qui travaillent, le centre aéré est la seule possibilité de prise en charge à la semaine. En effet, si les écoliers et écolières ont 13 ou 14 semaines de vacances par an, les parents n'en ont eux généralement que quatre ou cinq.

Il est en outre important que les tarifs des centres aérés soient abordables. Il faut donc envisager la participation des pouvoirs publics (canton et communes). Les grandes communes ont développé des modèles intéressants, dans certains cas en collaboration avec l'école à journée continue, les organisations d'animation de jeunesse ou des prestataires privés. Ces expériences pourraient être mises à profit.

Outre leur intérêt pédagogique, les écoles à journée continue qui font aussi office de centre aéré jouent un rôle économique puisqu'elles permettent aux deux parents de travailler. Les mères en particulier peuvent rester actives professionnellement et générer ainsi une plus-value pour le canton et les régions. Cela vaut la peine pour le canton et les communes d'investir non seulement dans l'école à journée continue, mais aussi dans les centres aérés.

Réponse du Conseil-exécutif

Favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle répond à la volonté politique du Conseil-exécutif et du Grand Conseil. Le soutien de la famille est en effet inscrit dans les orientations stratégiques de la Stratégie de la formation 2009, qui précise que la politique de la formation et la politique familiale doivent être accordées entre elles et que, dans ce contexte, la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle doit être prise en compte.

S'engager dans son travail et pour sa famille est le vœu de nombreuses personnes. Des conditions favorables à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle offrent plus de liberté aux familles pour choisir le mode de vie qui leur convient le mieux. La possibilité d'une passerelle entre famille et travail permet en outre à beaucoup de familles de gagner un revenu suffisant pour assurer leur existence.

La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle ne bénéficie pas qu'aux parents, elle profite aussi à l'ensemble de la population en permettant aux familles d'assurer leur subsistance, en favorisant l'intégration et en influant de manière positive sur l'égalité des chances entre les enfants.

Les entreprises en retirent elles aussi un avantage : des conditions de travail propices à la vie familiale renforcent le lien des collaborateurs et collaboratrices avec l'entreprise, ce qui n'est pas négligeable au vu de l'évolution démographique. Si les entreprises se positionnent vis-à-vis de l'extérieur comme favorables à la famille, cela se répercutera positivement sur le recrutement du personnel.

Permettre aux individus de concilier emploi et vie de famille profite donc à l'économie dans son ensemble et augmente l'attrait du canton de Berne, notamment pour les entreprises en quête d'un endroit où s'implanter. Créer des structures favorables aux familles est par conséquent l'objectif commun des entreprises, du canton et des communes.

Selon les conclusions d'une étude menée dans le cadre du Programme national de recherche « Egalité entre hommes et femmes » (PNR 60), une meilleure offre de prise en charge renforce par ailleurs l'égalité entre hommes et femmes : un plus grand nombre de structures d'accueil pour les enfants incite les pères à réduire leur taux d'occupation et favorise ainsi une répartition égalitaire des tâches professionnelles et familiales, ce qui à son tour se répercute de manière positive sur les possibilités de carrière des mères. L'accueil extrafamilial des enfants contribue ainsi grandement à l'égalité entre hommes et femmes.¹

Dans ce contexte, les écoles à journée continue constituent une véritable réussite dans le canton de Berne, comme l'a souligné le Conseil-exécutif à plusieurs reprises. Toutefois, la prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires est lacunaire. Durant cette période, les répondants et répondantes ont en effet besoin d'une offre d'accueil supplémentaire pour leurs enfants, laquelle n'est pas facile à trouver. Face à cette situation difficile, différentes communes ont réagi. Ainsi, en 2013-2014, 18 communes ont mis en place des structures d'accueil pour les enfants pendant les vacances scolaires (centres aérés) sans subvention du canton.

Le Conseil-exécutif est prêt à fournir une contribution pour optimiser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle également pendant les vacances. A cet effet, lors de sa séance du 30 avril 2014 consacrée à la stratégie de politique familiale du canton de Berne (ACE 574/2014), il a décidé de privilégier dans un premier temps les mesures qui permettent aux familles de produire un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins. La mise en place de centres aérés subventionnés pendant les vacances scolaires fait partie des mesures décrites dans le rapport.

Pour assurer une politique cohérente, il est important d'étudier cette mesure avec soin. La mise en œuvre des solutions possibles doit cependant être planifiée en fonction de la situation financière du canton de Berne.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les trois points abordés dans la motion :

Point 1:

Actuellement, la Direction de l'instruction publique effectue chaque année un relevé des structures d'accueil pour les enfants proposées par les communes pendant les vacances scolaires. Elle interroge également les communes sur les expériences réalisées avec ces centres aérés. Le Conseil-exécutif estime importante et pertinente la demande de l'auteure de la motion selon laquelle le canton devrait réunir des exemples de bonnes pratiques et les faire connaître aux autres communes. Il est donc disposé à étudier sous quelle forme préparer des exemples de bon-

¹ L'étude de l'INFRAS et du *Schweizerisches Institut für empirische Wirtschaftsforschung* (SEW) de l'Université de St-Gall publiée le 28 octobre 2013 donne pour la première fois une vue d'ensemble de l'offre à disposition en matière de structures d'accueil extrascolaires et extrafamiliales en Suisse. Le rapport de recherche *Programme national de recherche PNR 60 - Accueil extra-familial des enfants et égalité* peut être téléchargé à l'adresse studiekinderbetreuung.infras.ch.

nes pratiques et les faire connaître de manière à ce qu'ils puissent être mis à profit par toutes les communes.

Point 2 :

La Direction de l'instruction publique a déjà mis en œuvre avec succès une offre de soutien pour les écoles à journée continue. Le Conseil-exécutif estime pertinent d'étudier la possibilité de mettre en place une offre de soutien analogue pour les centres aérés.

Point 3 :

Comme exposé précédemment, le Conseil-exécutif estime qu'il est important, pour des raisons aussi bien sociales, politiques, économiques que financières, de favoriser et de soutenir la création de centres aérés. Le Conseil-exécutif est donc disposé à étudier une participation financière du canton. Pour ce faire, il souhaite analyser différents modèles de financement et systèmes tarifaires et utiliser les résultats de l'enquête réalisée auprès des communes proposant déjà des centres aérés.

A l'instar de l'école à journée continue, le coût d'un centre aéré doit être supportable pour toutes les familles. Il convient donc d'en fixer les tarifs en fonction des revenus des parents.

Au Grand Conseil